

PROFIL STAGIAIRE

La formation est destinée aux salariés effectuant des interventions susceptibles de générer un risque amiante

PRÉREQUIS

Les stagiaires doivent être en possession en début de stage de leur :

- Attestation de compétence initiale de moins de trois ans
- Aptitude médicale de moins de 2 ans au poste de travail

OBJECTIFS

- Analyse des retours d'expérience
- Mise à jour des connaissances en tenant compte de l'évolution des techniques et de la réglementation
- Renforcer les aspects de prévention
- Appliquer un mode opératoire spécifique aux activités.

METHODE PÉDAGOGIQUE

Formation Action (60% théorique – **40% pratique**)

Méthode interactive alternant des exposées, des échanges sur les expériences, des études de cas, des vidéos et des travaux pratiques sur plateforme pédagogique conformément à l'arrêté formation amiante du 23 février 2012.

VALIDATION ET ATTESTATION

Test théorique & Test Pratique

Selon les résultats délivrance :

- Certificat SS4 INRS (validité de 3 ans)

DUREE DE LA FORMATION

- 1 jours soit 7 heures [Groupe de 3 à 8 personnes]

COÛT DE LA PRESTATION

- **FORFAIT** Pédagogique (par personne] : **250,00 €** Net de taxe

PROGRAMME

Date de mise à jour 18/03/2020

➤ Rappel

- Analyse des pratiques sur les 3 dernières années
- Remise à niveau des connaissances sur la gestion du risque amiante.
- Rappel sur les différents appareils de protection respiratoire et les procédures de décontamination

➤ Nouveautés

- Apports de connaissances sur les nouvelles recommandations techniques de la DGT et de l'INRS (VLEP, RAAT, APR,...)
- Présentation des nouveaux moyens de protection individuelle et collective

➤ Évaluation Pratique : Mode opératoire

- Analyse d'une procédure d'intervention
- Préparation de l'intervention
- Mise en œuvre du processus
- Gestion des déchets
- Procédure de décontamination

➤ Evaluation théorique

- QCM (15 questions)

➤ Bilan de la formation & Clôture du stage

➤ Intervenant :

Jean Marc BELACEL

Formateur Certifié INRS OPPBTP